



Réactualisation des données floristiques des APPB franciliens. - La Montagne Creuse et la Roche Godon (77) - Le Mur du Grand Parquet (77) - Le Bois des Belles Vues (77) - Le Bois Saint-Martin (93)

Jérôme Wegnez, Jérémy Détrée

► To cite this version:

Jérôme Wegnez, Jérémy Détrée. Réactualisation des données floristiques des APPB franciliens. - La Montagne Creuse et la Roche Godon (77) - Le Mur du Grand Parquet (77) - Le Bois des Belles Vues (77) - Le Bois Saint-Martin (93). [Rapport de recherche] CBNBP-MNHN, Délégation Île-de-France, 61 rue Buffon CP 53, 75005 Paris cedex 05 - France. 2016, 26p. hal-01905407

HAL Id: hal-01905407

<https://hal.science/hal-01905407>

Submitted on 25 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Conservatoire botanique national du Bassin parisien

Une structure au cœur du développement durable

Connaître
Comprendre
Conserver
Communiquer

Réactualisation des données floristiques des APPB franciliens

- La Montagne creuse et la Roche Godon (77)
 - Le Mur du Grand Parquet (77)
 - Le Bois des Belles Vues (77)
 - Le Bois Saint-Martin (93)



Conservatoire botanique national du Bassin parisien

UMS 2699 – Unité Inventaire et suivi de la biodiversité

Muséum national d'Histoire naturelle

61, rue Buffon - CP 53 - 75005 Paris - France

Tél. : 01 40 79 35 54 – cbnbp@mnhn.fr



Conservatoire botanique national du Bassin parisien

Une structure au cœur du développement durable

Connaître
Comprendre
Conserver
Communiquer

Réactualisation des données floristiques des APPB franciliens

Auteurs du rapport : Jérôme Wegnez, Jérémie Détrée

CBNBP, délégation Île-de-France

Novembre 2016

Conservatoire botanique national du Bassin parisien

Muséum national d'Histoire naturelle

61 rue Buffon - CP 53 - 75005 Paris Cedex 05 – France

Tél. : 01 40 79 35 54 – cbnbp@mnhn.fr

Réactualisation des données floristiques des APPB franciliens

Ce document a été réalisé par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien, délégation Île-de-France, sous la responsabilité de :

Frédéric Hendoux, directeur du CBNBP
Conservatoire botanique national du Bassin Parisien
Muséum national d'Histoire naturelle
61 rue Buffon, 75005 Paris Cedex 05
Tel. : 01 40 79 35 54 – Fax : 01 40 79 35 53
E-mail : cbnbp@mnhn.fr

Jeanne Vallet, Responsable de la délégation Île-de-France
Conservatoire botanique national du Bassin Parisien
Muséum national d'Histoire naturelle
61 rue Buffon, 75005 Paris Cedex 05
Tel. : 01 40 79 35 54 – Fax : 01 40 79 35 53
E-mail : cbnbp@mnhn.fr

Inventaires de terrain : Jérôme Wegnez, Jérémy Détrée

Rédaction et mise en page : Jérôme Wegnez, Jérémy Détrée

Cartographie : Jérôme Wegnez, Jérémy Détrée,

Gestion des données, analyses : Jérôme Wegnez, Jérémy Détrée.

Relecture : Jeanne Vallet

Saisie des données : Christine Heim, Pierre Roger

Le partenaire de cette étude est :

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE-IF)
10 rue Crillon, 75194 Paris Cedex 04



Crédit photo

Photo de couverture : coteau de la « Montagne Creuse et de la Roche Godon » - Jérôme Wegnez © CBNBP/MNHN. Les photographies de ce document sont la propriété du CBNBP.

Sommaire

INTRODUCTION	4
I- LA MONTAGNE CREUSE ET LA ROCHE GODON	4
I.1 Présentation	4
I.2 Enjeux floristiques	5
I.3 Présentation des secteurs à enjeux et menaces	6
I.3.1 Le coteau	6
I.3.2 La carrière	9
I.4 Préconisations de gestion	10
I.4.1 Les pelouses	10
I.4.2 La carrière	11
II- LE MUR DU GRAND PARQUET	12
II.1 Présentation	12
II.2 Enjeux floristiques	12
II.3 Menaces et préconisations de gestion.....	14
III- LE BOIS DES BELLES VUES.....	15
III.1 Présentation	15
III.2 Enjeux floristiques	16
III.3 Présentation des secteurs à enjeux et menaces	18
III.3.1 Le talus de la voie ferrée	18
III.3.2 Le layon forestier prairial	19
III.4 Préconisations de gestion	19
III.4.1 La pelouse du talus	19
III.4.2 Le layon forestier prairial	20
IV- LE BOIS SAINT-MARTIN.....	20
IV.1 Présentation	20
IV.2 Enjeux floristiques	21
IV.3 Présentation des secteurs à enjeux et menaces	22
IV.3.1 La mare à <i>Carex elongata</i>	22
IV.3.2 Les prairies humides maigres acidiphiles.....	23
IV.3.3 Les layons forestiers à gazons annuels	24
IV.4 Préconisations de gestion	25
IV.4.1 La mare à <i>Carex elongata</i>	25
IV.4.2 Les layons forestiers à gazons annuels	25
IV.4.3 Les prairies humides maigres acidiphiles.....	25
CONCLUSION	26

Introduction

La région Île-de-France possède 35 espaces naturels bénéficiant d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) sur l'ensemble de son territoire. Certains de ces sites ont été désignés, tout ou partie, par la présence d'espèces végétales protégées.

Les services déconcentrés de l'état ayant en charge leur préservation, la DRIEE a sollicité le CBNBP pour mener une campagne d'inventaires visant à réactualiser les données floristiques de quatre sites régionaux :

- la « Montagne creuse et la Roche Godron », située sur les communes de Moret-sur-Loing et de Saint-Mammès (Seine-et-Marne) ;
- le « Mur du Grand Parquet », situé à Fontainebleau (Seine-et-Marne) ;
- le « Bois des Belles Vues », localisé à Montigny-sur-Loing (Seine-et-Marne) ;
- le « Bois Saint-Martin », localisé à Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis).

Ce travail vise à confirmer la présence des espèces ayant motivé la désignation de ces sites, d'évaluer les menaces pesant sur ces espèces et de définir des préconisations de gestion à engager pour viabiliser l'intérêt floristique de ces sites. Ce document expose de manière synthétique les résultats de ces prospections.

I- La Montagne creuse et la Roche Godon

I.1 Présentation

Le site de la « Montagne creuse et de la Roche Godon » (Figure 1) fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope depuis mars 2001. Situé dans le département de Seine-et-Marne sur les communes de Moret-sur-Loing et de Saint-Mammès, il s'étend sur 9,3 hectares. Il comprend :

- un coté calcaire abrupt d'exposition sud-ouest à dominance boisé mais comportant plusieurs zones ouvertes (pelouses, ourlets) ;
- un plateau boisé ;
- une ancienne carrière de craie qui se compose d'une zone herbacée, de jeunes peuplements forestiers et d'une vaste zone écorchée en contrebas du front de taille.

Le classement de ce site résulte de la présence de deux espèces protégées sur le territoire francilien :

- la Phalangère à fleur de Lys (*Anthericum liliago*) ;
- l'Hélianthème blanchâtre (*Helianthemum canum*).

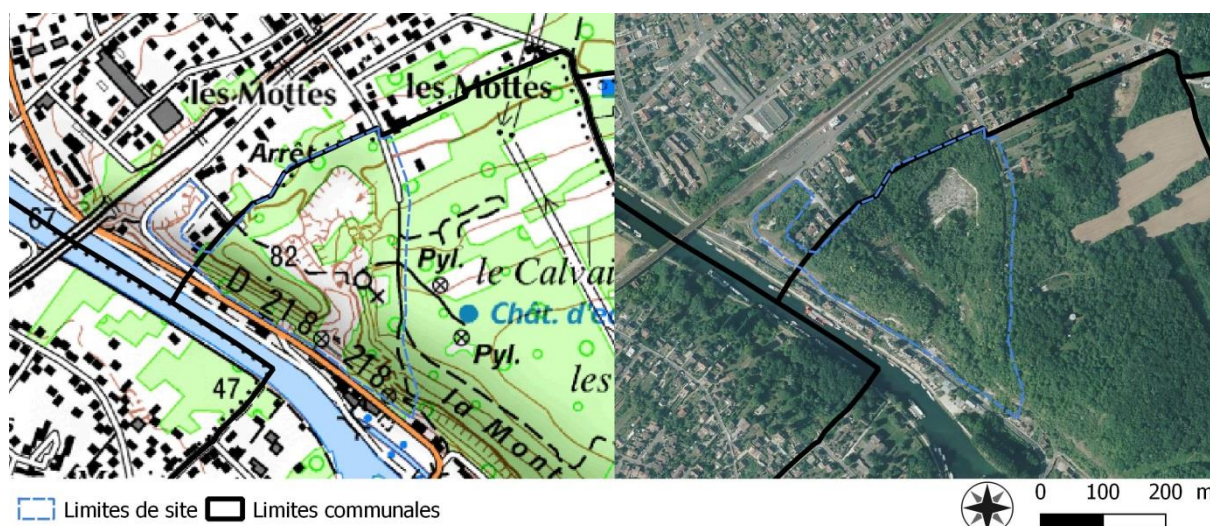


Figure 1 : localisation de l'APPB de « la Montagne Creuse et de la Roche Godon » - Source IGN

I.2 Enjeux floristiques

La liste des espèces à fort enjeu (espèces protégées au niveau régional et/ou inscrites à la liste rouge régionale) est présentée dans le tableau 1. Toutes périodes confondues, 13 espèces à fort enjeu sont mentionnées sur le site :

- 2 espèces protégées à l'échelle régionale ;
- 1 espèce « En danger critique d'extinction (CR) » ;
- 6 espèces « En danger (EN) » (dont deux sont protégées à l'échelle régionale) ;
- 6 espèces « Vulnérable (VU) ».

La grande majorité de ces espèces sont inféodées à des pelouses calcicoles, y compris les deux espèces protégées qui ont motivés le classement du site. Il est à noter que cet APPB constitue indéniablement un site majeur dans la préservation de ces deux dernières espèces au regard des effectifs en présence. Ce site constitue certainement l'une des plus grosses populations de Phalangère à fleurs de Lys de l'ensemble du territoire francilien. Accessoirement, on retrouve une espèce de fourrés calcicoles (*Berberis vulgaris*), une espèce forestière (*Pyrola rotundifolia*) et une espèce des lisières fraîches (*Pimpinella major*).

Les pelouses calcicoles concentrent donc les enjeux floristiques du site et doivent, de fait, être préservées et maintenues dans un bon état de conservation.

L'inventaire du site mené en mai 2016 a permis de réactualiser la présence de six espèces (Tableau 1) dont les deux espèces protégées. Malheureusement, six espèces n'ont pas été retrouvées. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce résultat :

- une prospection trop précoce n'ayant pas permis l'observation des espèces à floraison tardive printanière ou estivale ;
- un manque de précision cartographique des données historiques ;

- des populations de faibles effectifs.

Il n'est donc pas possible d'affirmer la disparition de l'ensemble de ces espèces sur le site. On notera néanmoins que plusieurs espèces n'ont pas été revues depuis 1999 alors que ce site a bénéficié d'autres inventaires depuis, en particulier lors de l'élaboration de la liste rouge régionale (2009) (Tableau 1).

Enfin, il a été mentionné sur ce site, la présence d'une autre espèce protégée : le Lin de Léo (*Linum leonii*). Cependant, après vérification, tout laisse penser que cette donnée est erronée et résulte d'un lapsus de l'observateur. Elle n'a donc pas été retenue dans cette synthèse.

Tableau 1 : synthèse des espèces à fort enjeu sur le site de l'APPB de « la Montagne Creuse et de la Roche Godon »

Nom scientifique	Nom commun	Dernière donnée avant réactualisation	Observations 2016	Liste rouge régionale	Protection
<i>Anthericum liliago</i> L., 1753	Phalangère à fleurs de lys	2009	X	EN	PR
<i>Berberis vulgaris</i> L., 1753	Epine-vinette commune	2009	X	EN	
<i>Campanula persicifolia</i> L., 1753	Campanule à feuilles de pêcher	1999		EN	
<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br., 1813	Orchis moucheron	1999		VU	
<i>Helianthemum canum</i> (L.) Baumg., 1816	Hélianthème blanc	2009	X	EN	PR
<i>Helictochloa pratensis</i> (L.) Romero Zarco, 2011	Avoine des prés	1999	X	VU	
<i>Malva setigera</i> Spenn., 1829	Guimauve hérissée	1999		VU	
<i>Medicago sativa</i> subsp. <i>falcata</i> (L.) Arcang., 1882	Luzerne en faux	2009		CR	
<i>Ononis pusilla</i> L., 1759	Bugrane naine	2009	X	EN	
<i>Orobancha teucarii</i> Holandre, 1829	Orobanche de la germandrée	2009	X	VU	
<i>Pimpinella major</i> (L.) Huds., 1762	Grand boucage	1999		VU	
<i>Pyrola rotundifolia</i> L., 1753	Pyrole à feuilles rondes	2006		VU	

La Figure 2 propose une répartition des espèces à enjeu observées en 2016. Compte tenu de la difficulté de parcours des coteaux (pour partie inaccessible), cette carte ne peut se prétendre exhaustive.

I.3 Présentation des secteurs à enjeux et menaces

I.3.1 Le coteau

Bien que plusieurs zones ouvertes se répartissent le long du coteau (Figure 7) toutes ne présentent pas le même intérêt ni le même degré de menace :

La zone la plus remarquable (zone 1 sur la carte), se situe sur les marges occidentales. Elle se compose :

- d'une pelouse calcicole mésophile du *Mesobromion erecti* (6210*) dans sa partie la plus plane ;
- de pelouses xérophiles du *Xerobromion erecti* (6210*) dans les zones les plus abruptes et écorchées ;

- d'un ourlet du *Geranion sanguinei* (6210) caractérisé par la présence de la Phalangère à fleurs de Lys ;
- de pelouses des dalles calcaires de l'*Alyso alyssoidis* - *Sedion albi* (6110) sur les affleurements rocheux ;
- d'un fourré calcicole xérophile du *Berberidion vulgaris* (6210) caractérisé par l'Epine vinette (*Berberis vulgaris*) sur la partie sommitale du site.

On retrouve au sein de cet ensemble, l'intégralité des espèces à enjeux de pelouses observées en 2016. Il s'agit également de la seule localité de l'Hélianthème blanchâtre sur le site et de la plus grosse population de Phalangère à fleurs de lys. Aucune menace imminente n'est en mesure de compromettre la pérennité de ces espèces à moyen terme. Cependant, on notera une colonisation arbustive sur la partie sommitale du coteau (principalement par le Cornouiller sanguin) ainsi qu'une colonisation locale du Chèvrefeuille et du Prunellier dans le bas de versant. Cette dynamique mérite d'être contenue dès que possible. Les figures 3, 4, 5 et 6 illustrent ces observations.

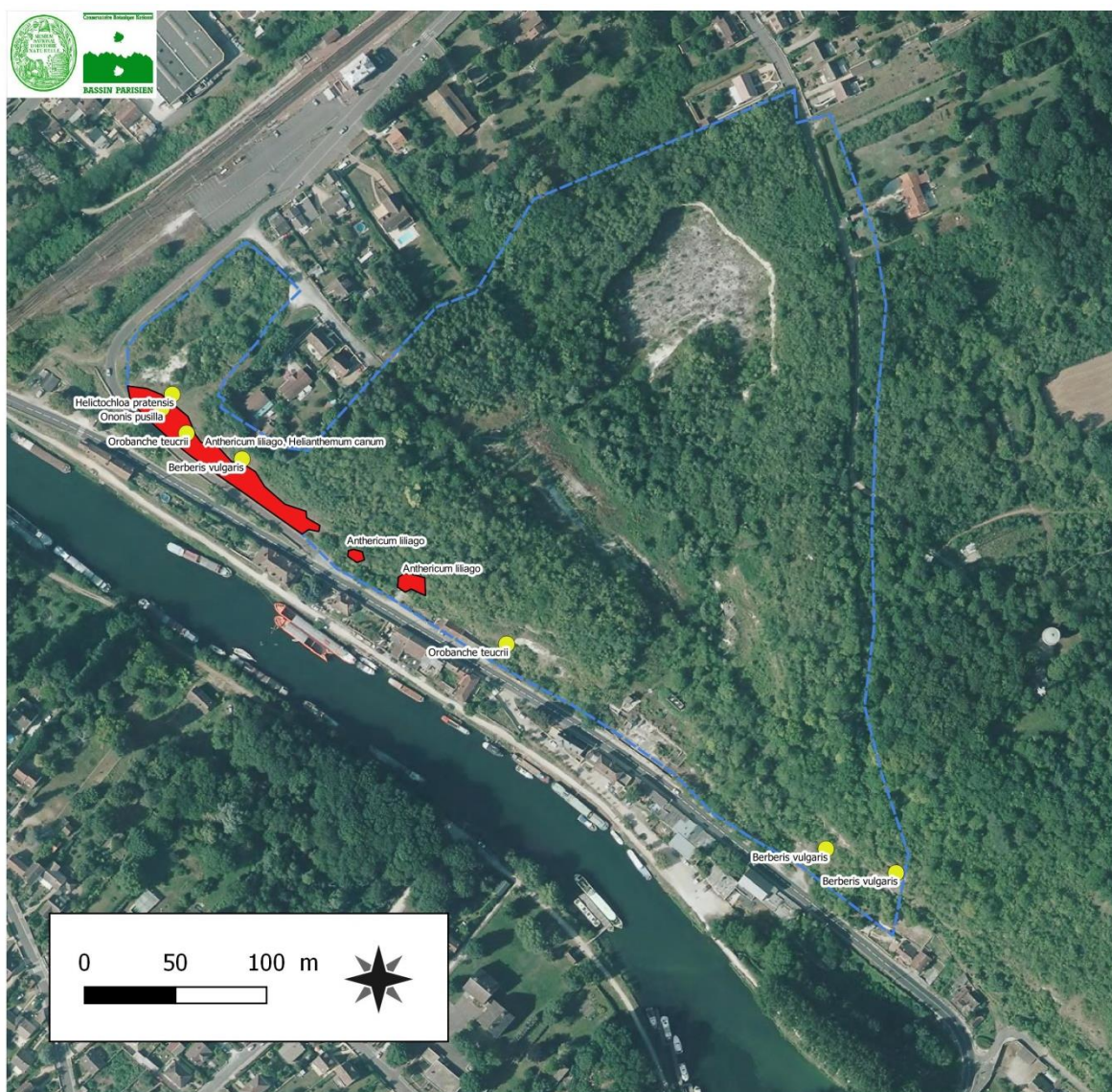


Figure 2 : localisation des espèces patrimoniales observées en 2016 sur le site de l'APPB de « la Montagne Creuse et de la Roche Godon »



Figure 3 : pelouse du *Xerobromion erecti* à Coronille minime (*Coronilla minima*) et Hélianthème blanchâtre (*Helianthemum canum*).



Figure 4 : pelouse des dalles calcaires de l'Alyssa - *Sedion* imbriquée dans un ourlet à Phalangère à fleur de Lys qui occupe la plus grande partie du coteau.



Figure 5 : aspect général de la pelouse avec colonisation du Chèvrefeuille et du Prunellier en bas de versant et d'un fourré en haut de versant.



Figure 6 : progression du fourré calcicole sur la pelouse et colonisation du Cornouiller sanguin.

Les autres ouvertures présentent des enjeux plus limités. Certaines (zones 2 et 3 sur Figure 7) hébergent encore la Phalangère à fleurs de lys. De plus, ces localités présentent une dynamique préforestière plus prononcée.

I.3.2 La carrière

Bien qu'aucune des espèces mentionnées par le passé au sein de l'ancienne carrière n'ait été revue (*Pimpinella major*, *Gymnadenia conopsea* et *Malva setigera*), cette dernière contribue fortement à la diversité floristique du site. De plus, la diversité des compartiments écologiques en présence doit être favorable à l'expression d'un riche patrimoine faunistique. Aussi, le maintien du caractère ouvert de ce secteur nous paraît nécessaire.

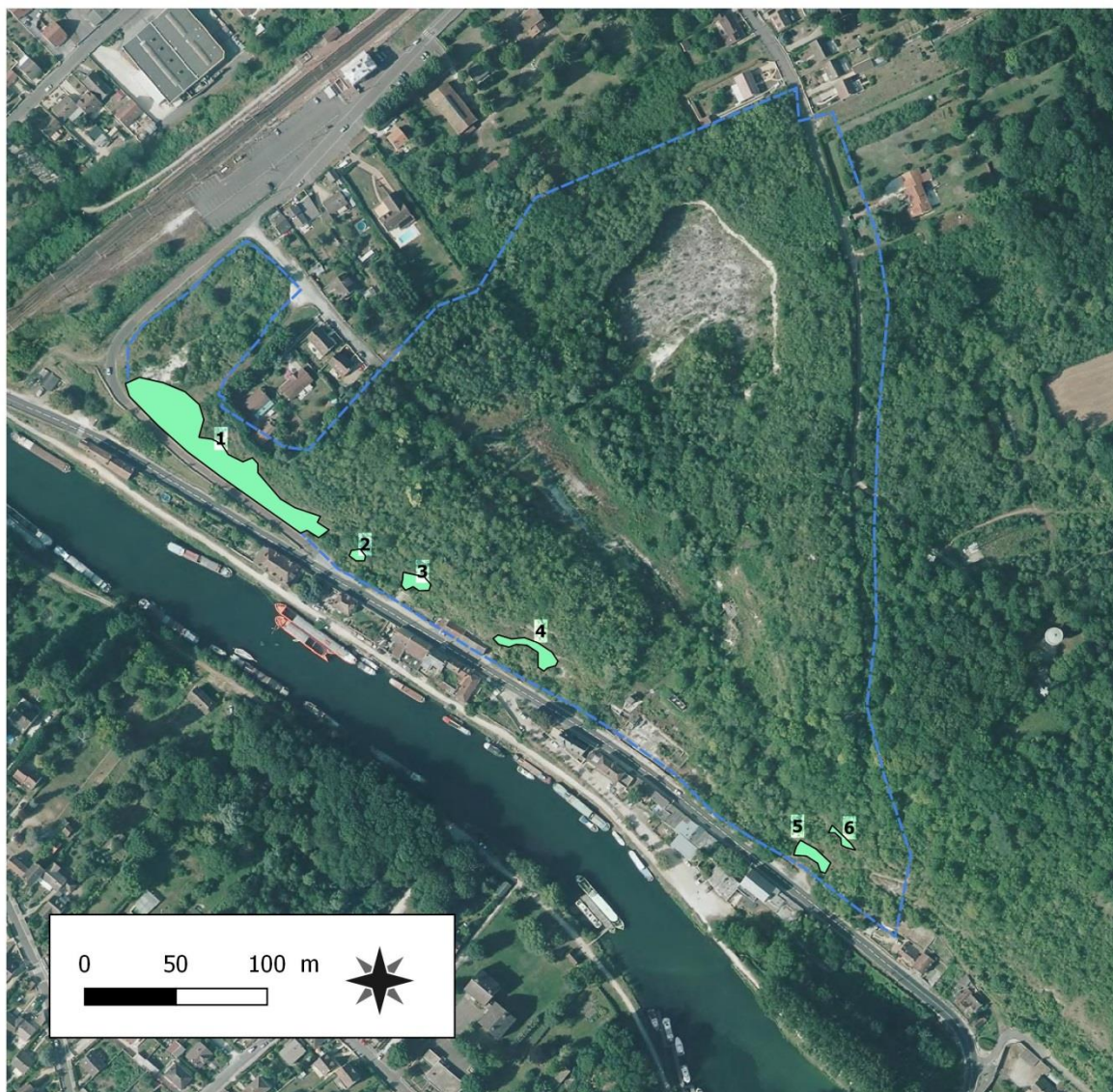


Figure 7 : localisation des zones ouvertes du coteau de l'APPB de « la Montagne Creuse et de la Roche Godon »

I.4 Préconisations de gestion

I.4.1 Les pelouses

Les principaux enjeux floristiques du site étant étroitement associés aux pelouses, leur préservation apparaît indispensable. Cela se traduit avant tout par le maintien du caractère ouvert et de fait par la lutte contre la colonisation arbustive qui préfigure l'implantation forestière. Bien qu'il soit nécessaire de lutter contre l'extension arbustive, il est fortement conseillé de maintenir, en lien avec les pelouses, des fourrés qui jouent un rôle écologique majeur au sein de ces milieux. Ces derniers correspondent également à l'habitat d'une des espèces patrimoniales du site : l'épine vinette (*Berberis vulgaris*).

Malgré leurs intérêts divers, l'ensemble des pelouses méritent conservation. Néanmoins, le gestionnaire devra avant tout se focaliser sur la conservation de la pelouse occidentale qui constitue indéniablement l'un des sites naturels les plus remarquables de la région. Le gestionnaire doit donc veiller à maintenir dans un bon état de conservation les pelouses du site (en premier lieu la pelouse

occidentale) et gérer de manière cyclique certains fourrés limitrophes afin de maintenir ces compartiments écologiques. Cette gestion se traduit concrètement :

- par un arrachage (dans la mesure du possible) ou d'une coupe des jeunes ligneux (Cornouiller sanguin, Prunellier, Clématite des haies...) en cours de colonisation au sein de la pelouse. Cette campagne d'arrachage devra être suivie d'une veille régulière afin d'évaluer le rejet/reprise de la dynamique ligneuse et définir ainsi la nécessité d'une nouvelle intervention. Cette action est à mettre en œuvre le plus rapidement possible ;
- une coupe périodique (tous les 10 à 15 ans) des fourrés limitrophes. Ces derniers doivent être gérés en mosaïque afin de maintenir continuellement des secteurs arbustifs sur le site. Cette action est moins urgente et moins prioritaire que la précédente et peut être menée dans les années à venir.

Il convient de noter que la mise en œuvre de ces préconisations peut se révéler difficile au regard de la difficulté/dangerosité d'accès des secteurs d'intervention. La mécanisation de ces mesures apparaît impossible et une intervention manuelle sera donc nécessaire. Il est également utile de préciser que l'ensemble des produits de coupe doivent être exportés du site.

Enfin, la mise en place de mesures d'entretien périodique sur ces coteaux ne se révèle pas (pour le moment) indispensable compte tenu de la stabilité de ces communautés végétales liées aux caractéristiques du milieu (forte déclivité et faible profondeur du sol). Seul le replat du coteau occidental, occupé par une pelouse mésophile est plus sujette à ourlification et perte progressive de son intérêt. La mise en place d'une coupe d'entretien périodique avec export des produits est ainsi préconisée.

La mise en place d'un pâturage pourrait s'avérer utile si, dans les années à venir, cette pelouse venait à évoluer défavorablement et que sa fermeture venait à menacer l'intérêt floristique du site. Cette gestion est de plus particulièrement adaptée au sein de ces milieux difficiles d'accès pour les hommes. Sa mise en place nécessitera une évaluation rigoureuse de la charge pastorale à appliquer, et idéalement être associée à un suivi floristique en mesure d'évaluer l'efficacité de cette pratique. Un exclos pourrait être implanté pour une évaluation optimale.

I.4.2 La carrière

Dans l'optimum, le maintien du caractère ouvert de l'ancienne carrière serait un plus pour le site. Cela nécessiterait :

- un contrôle des ligneux par broyage, coupe ou arrachage suivi d'un export des produits ;
- la mise en place d'un fauchage annuel tardi-estival avec export dans les secteurs herbacés.

II- Le Mur du Grand Parquet

II.1 Présentation

Le site du « Mur du Grand Parquet » fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope depuis mai 2004. Situé dans le département de Seine-et-Marne sur la commune de Fontainebleau, il correspond au mur d'enceinte de l'hippodrome du grand parquet ainsi qu'une bande de deux mètres de part et d'autre du mur (à l'exception du mur le long de la RN 152 ainsi que les secteurs d'implantation des boxes situés à l'intérieur de l'hippodrome) (Figure 8).

Ce mur calcaire est surmonté d'une mince couche de terre qui permet le développement de nombreuses espèces herbacées calcicoles et xérophiles.

Le classement de ce site résulte de la présence de deux espèces protégées sur le territoire francilien :

- une espèce végétale : L'Ail jaune (*Allium flavum*) (Figure 9) ;
- une espèce d'insecte : le Synuque nival (*Synuchus nivalis*).

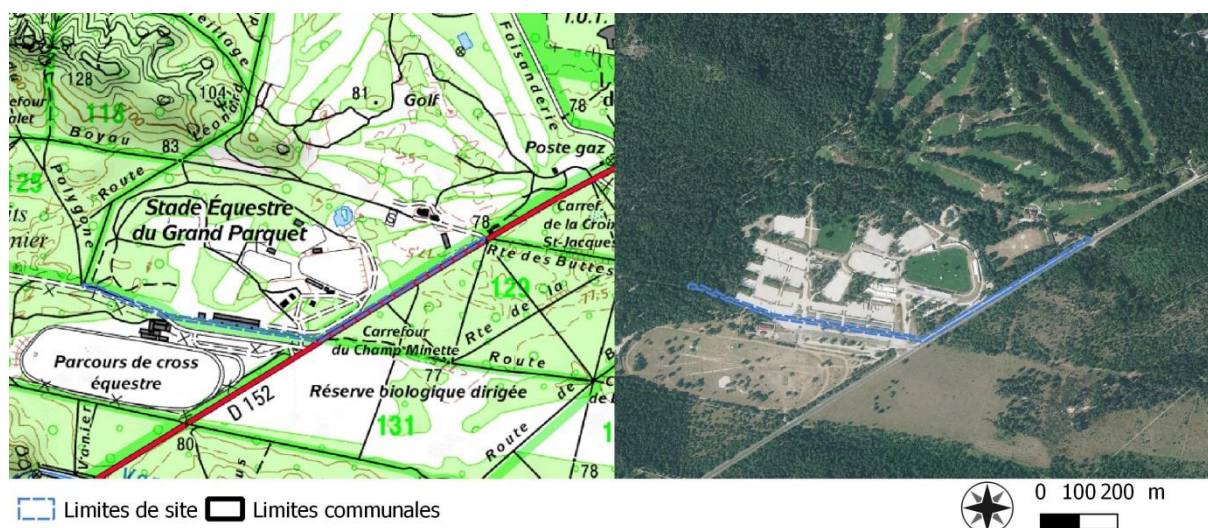


Figure 8 : localisation de l'APPB du « Mur du Grand Parquet » - Source IGN

II.2 Enjeux floristiques

Le principal enjeu floristique du site est lié à la présence de l'Ail jaune (*Allium flavum*), espèce d'affinité méditerranéenne (Figure 10), en disjonction d'aire sur le territoire francilien (Figure 10) et connue uniquement de trois stations dans la région (toutes localisées dans le massif de Fontainebleau). L'espèce est considérée « Vulnérable » dans la liste rouge francilienne et est protégée en Île-de-France. Le Mur du Grand Parquet a donc une responsabilité forte dans la conservation de cette espèce dans la région, d'autant plus que la population du site d'étude est indéniablement la plus importante des localités connues.

La présence de cette espèce a été confirmée en 2016. Les effectifs sont importants. On dénombre ainsi plusieurs centaines d'individus qui se localisent exclusivement sur la partie occidentale du mur (Figure 11).



Figure 9 : coexistence de deux espèces d'ail, l'Ail jaune (*Allium flavum*) et l'Ail à tête ronde (*Allium sphaerocephalon*)

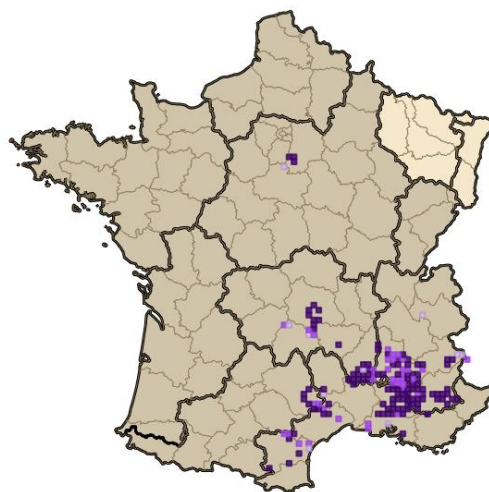


Figure 10 : carte de répartition en France continentale de l'Ail jaune (*Allium flavum*) - Source : SiFlore-FCBN

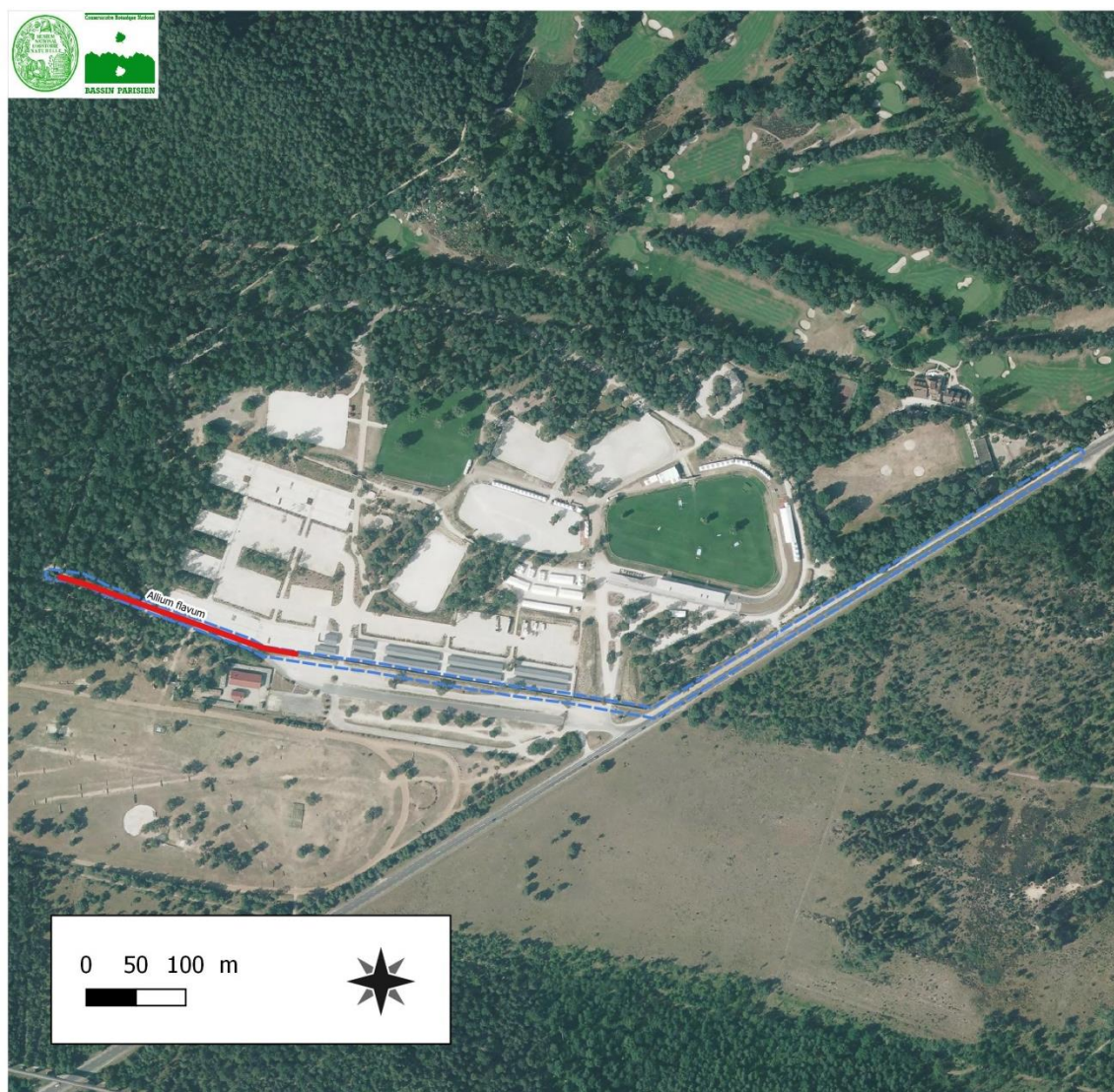


Figure 11 : localisation de l'Ail jaune (*Allium flavum*) en 2016 au sein de l'APPB du « Mur du Grand Parquet »

Malgré la présence ponctuelle de cette espèce, le reste du mur présente également un intérêt certain. Plusieurs espèces rares (mais non considérées patrimoniales selon les critères retenus ici) sont ainsi présentes, parfois en grande quantité. Nous citerons : L'Ail à tête ronde (*Allium sphaerocephalon*), la Linare couchée (*Linaria supina*), la Luzerne naine (*Medicago minima*), L'Œillet prolifère (*Petrorhagia prolifera*) ou le Brome des toits (*Anisantha tectorum*).

Aussi, l'ensemble du mur mérite d'être préservé dans les meilleures conditions en vue de maintenir l'ensemble des espèces en présence.

II.3 Menaces et préconisations de gestion

Plusieurs menaces ont été identifiées au cours de la visite du site. Celles-ci peuvent compromettre, pour partie, la persistance de l'Ail jaune ou tout du moins, de ses effectifs dans les années à venir :

- **colonisation par le Lierre** (Figure 12) : le Lierre constitue une menace directe et intense pour l'Ail jaune. Il tend à former une végétation dense qui étouffe littéralement certaines populations d'Ail. La coupe et l'arrachage du Lierre s'impose donc sur l'intégralité du mur. On veillera, dans la mesure du possible à traiter tous les individus, quelle que soit leur taille. Les plus jeunes individus doivent, dans la mesure du possible être arrachés. On veillera, lors de ces interventions, à conserver la mince couche de substrat qui surplombe le mur. Celle-ci constitue le support d'expression de l'Ail jaune ;
- **effet d'ombrage engendré par la croissance de ligneux** (Figure 13, 14 et 15) : l'ensemble des espèces remarquables du site sont des héliophiles strictes et nécessitent, de fait, un bon ensoleillement. On veillera ainsi à lutter contre toutes les espèces ligneuses qui, par effet d'ombrage, pourraient compromettre la pérennité de certaines espèces dont l'Ail jaune. En premier lieu, il est préconisé de couper de manière régulière les ormes qui sont les plus problématiques pour la population d'Ail jaune (en particulier du côté du terrain militaire). Ailleurs, d'autres espèces, pour certaines considérées « envahissantes », posent problème le long du linéaire. L'Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*) et le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) sont ainsi relativement bien présents. Des mesures de lutttes doivent donc être engagées rapidement pour contenir leur progression. Les méthodes d'actions contre ces espèces sont délicates. On privilégiera une coupe annuelle des pieds d'Ailante pendant plusieurs années et un arrachage systématique des jeunes individus de Robinier. La coupe de ces derniers peut se révéler contre-productive en favorisant leur étalement par drageonnage. Il est par conséquent conseillé de laisser sur pied les plus grands individus ou à pratiquer un anelage de leur tronc. Enfin, la coupe de certains arbres (autres que le Robinier), ou tout du moins leur élagage est vivement préconisé, en particulier dans la partie est du linéaire. On veillera, en priorité, à couper les pins qui tendent, par décomposition de leurs aiguilles, à acidifier le substrat et exclure les espèces calcicoles qui font l'intérêt floristique de ce site ;
- **fragilité locale du mur** (Figure 14) : localement le mur présente des perforations qui peuvent, sans mise en œuvre de réfection, conduire à la chute de certains tronçons. Des travaux de réfections doivent donc rapidement être menés afin de contrer cette menace réelle.



Figure 12 : colonisation du mur par étalement du Lierre



Figure 13 : cordon d'ormes à effacer le long du mur du côté du centre militaire



Figure 14 : perforation du mur et ombrage occasionné par les arbres



Figure 15 : bouquet d'Ailante le long de la D152

III- Le Bois des Belles Vues

III.1 Présentation

Le site du « Bois des Belles Vues » (Figure 16) fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope depuis novembre 2003. Situé dans le sud du département de la Seine-et-Marne sur la commune de Montigny-sur-Loing, il s'étend sur 23,8 hectares. Il est séparé en deux parties par une voie ferrée et comprend essentiellement :

- un boisement acidiclinal à calcicole qui surplombe la voie ferrée et qui se prolonge en contrebas de cette dernière ;
- des pelouses calcicoles sèches relictuelles et dégradées, notamment en lisière du boisement qui surplombe la voie ferrée et sur le talus de cette dernière ;

- des pelouses sablo-calcaires sèches relictuelles et ponctuelles dans le boisement en contrebas de la voie ferrée ;
- des prairies calciques sous forme de layons dans le boisement en contrebas de la voie ferrée ;
- une végétation des friches sèches sur les ballasts de la voie ferrée.

Le classement de ce site est notamment justifié par la présence de deux espèces floristiques protégées sur le territoire francilien :

- la Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*) (Figure 17), également « En danger (EN) » sur la liste rouge régionale d'Île-de-France ;
- l'Euphorbe verruqueuse (*Euphorbia flavicoma* subsp. *verrucosa*) (Figure 18), également « Vulnérable (VU) » sur la liste rouge régionale d'Île-de-France.

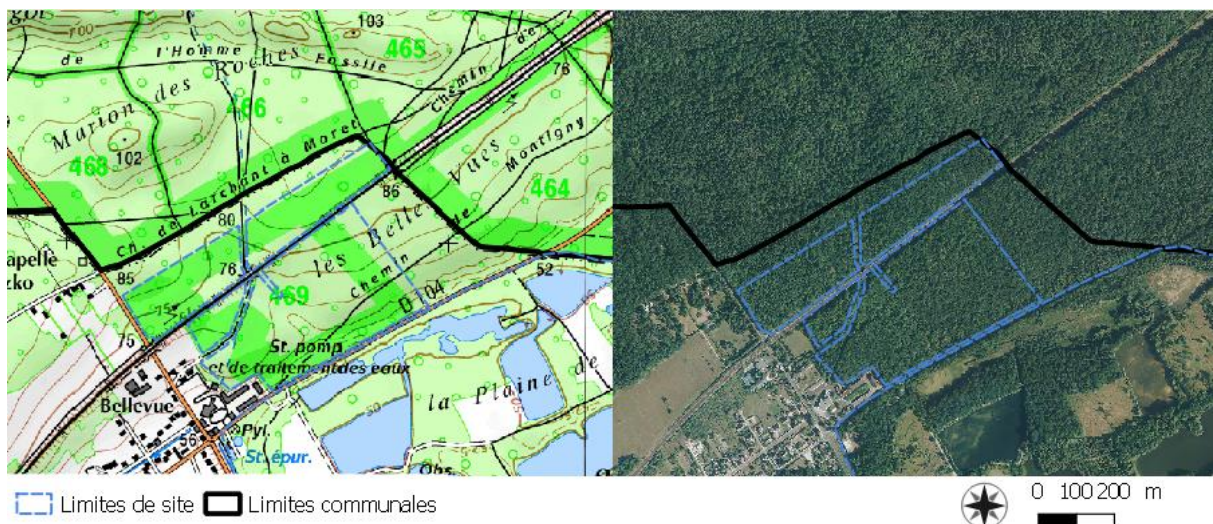


Figure 16 : localisation de l'APPB du « Bois des Belles Vues » - Source IGN

III.2 Enjeux floristiques

Les enjeux floristiques reposent essentiellement sur les deux espèces ayant motivé le classement de ce site en APPB.

La Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*) est généralement inféodée aux ourlets calcicoles xérothermophiles et aux chênaies pubescentes calcicoles. Signalée du boisement surplombant la voie ferrée en 2003 (dernière mention de cette orchidée sur ce site), l'espèce n'y a pas été retrouvée. En revanche, elle était également signalée sur le talus de la voie ferrée cette même année et y a été à nouveau observée en 2016 avec au moins 10 pieds dénombrés sur la partie nord-est du talus. Il est intéressant de signaler ici la présence de plusieurs espèces du cortège des pelouses sèches calcicoles et sablo-calcicoles dont certaines sont remarquables à l'image de la Pulsatille commune (*Anemone pulsatilla*) et de la Koelérie grêle (*Koeleria macrantha*), rares en Île-de-France ainsi que l'Epipactis brun rouge (*Epipactis atrorubens*), rare dans la région et « Quasi menacée (NT) » sur la liste rouge régionale.



Figure 17 : *Cephalanthera rubra*

L'Euphorbe verruqueuse (*Euphorbia flavicoma* subsp. *verrucosa*) est quant à elle une espèce qui affectionne les prairies de fauche courtement inondables ainsi que les pelouses calcicoles sèches. Sur le site elle a été retrouvée au sein du boisement en contrebas de la voie ferrée, à l'endroit indiqué en 2003 par le CBNBP (la dernière mention en date sur ce site avant la présente remonte à 2012). Des dizaines de pieds ont été observés au sein d'un layon prairial calcicole qui fût probablement jadis une pelouse calcicole sèche. En effet, plusieurs espèces de ces pelouses comme la Brize intermédiaire (*Briza media*), le Brachypode des rochers (*Brachypodium rupestre*), la Petite Pimprenelle (*Poterium sanguisorba*), l'Origan commun (*Origanum vulgare*), la Laîche glauque (*Carex flacca*) etc. coexistent avec des espèces des prairies mésophiles comme le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), le Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), la Gesse des prés (*Lathyrus pratensis*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*) ou le Salsifis des prés (*Tragopogon pratensis*).



Figure 18 : *Euphorbia flavicoma* subsp. *verrucosa*

Signalons également la présence du Géranium pourpre (*Geranium purpureum*) et de la Linaria couchée (*Linaria supina*) sur les ballasts de la voie ferrée. La première étant très rare en Île-de-France, la seconde y est rare.

L'inventaire du site mené en juin 2016 a permis de réactualiser la présence des deux espèces protégées ayant motivé le classement du site en APPB.

Les pelouses calcicoles du talus de la voie ferrée et les layons prairiaux en contrebas de cette dernière concentrent donc les enjeux floristiques du site pour lesquels une attention particulière doit

être portée pour leur préservation et leur maintien en bon état de conservation. La Figure 19 présente la localisation des espèces à enjeu contactées en 2016.

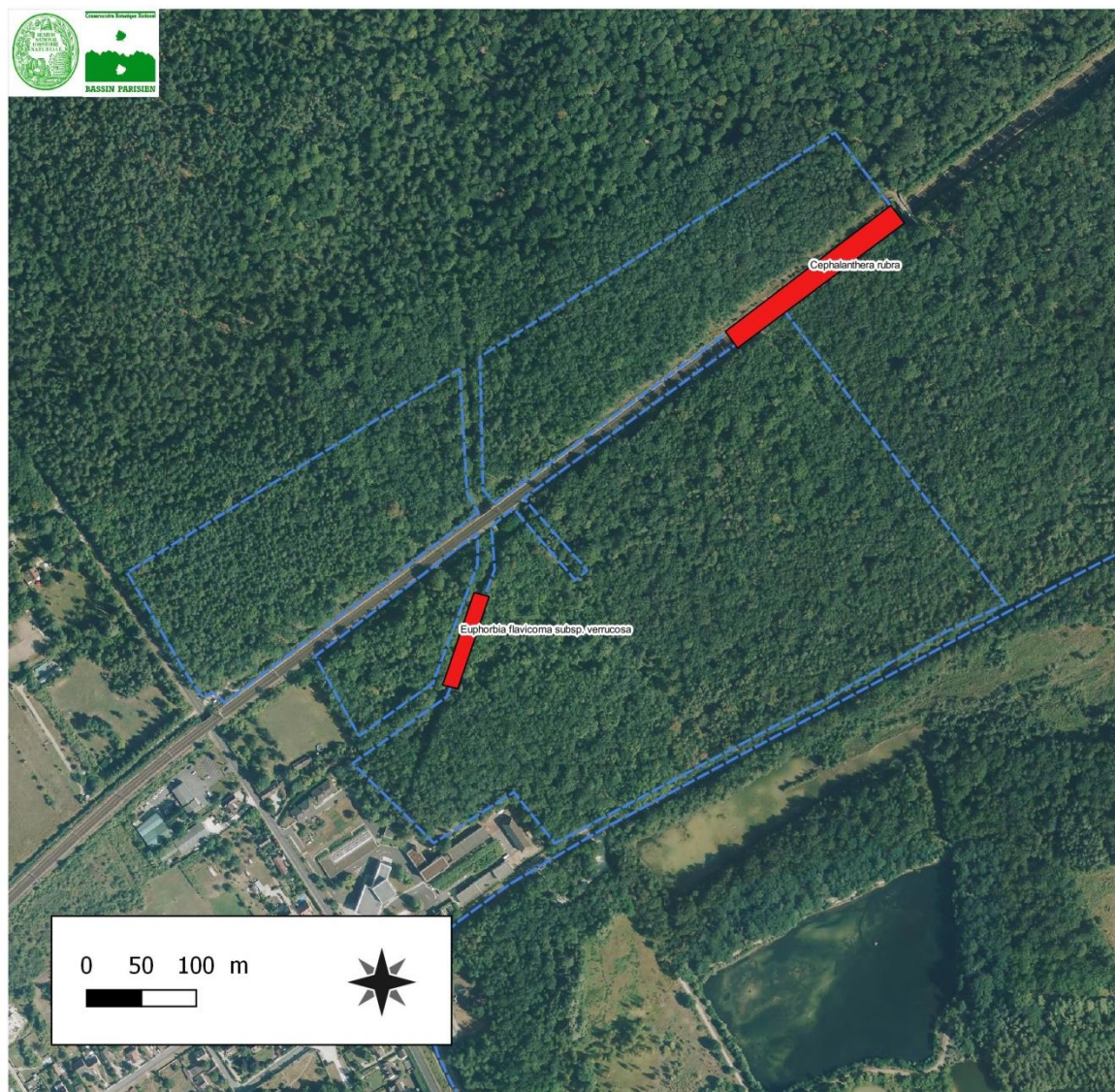


Figure 19 : localisation des espèces patrimoniales de l'APPB du « Bois des Belles Vues » observées en 2016

III.3 Présentation des secteurs à enjeux et menaces

III.3.1 Le talus de la voie ferrée

Le premier tiers nord-est du site est le secteur qui présente le plus d'intérêt : il abrite la petite population de Céphalanthère rouge (Figure 20) et les espèces citées plus haut. Il s'agit d'une pelouse calcicole mésophile du *Mesobromion erecti* (6210*) en voie d'ourlification et de colonisation par des arbustes comme le Noisetier (*Corylus avellana*), l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), le Troène (*Ligustrum vulgare*) etc. et de jeunes arbres tels que le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), le Hêtre (*Fagus sylvatica*), le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) et le Robinier faux-Acacia (*Robinia pseudoacacia*).



Figure 20 : *Cephalanthera rubra* sur le talus de la voie ferrée, partageant le site en deux

III.3.2 Le layon forestier prairial

C'est au niveau de la partie sud-ouest du boisement que s'observe ce layon prairial qui relève du *Trifolium montani* - *Arrhenatherenion elatioris* (6510-6), dérivant des pelouses calcicoles sèches. Ce milieu est également en voie d'embuissonnement par dynamique naturelle avec le développement de ligneux comme la Clématite des haies (*Clematis vitalba*), l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), l'Orme champêtre (*Ulmus minor*) et l'Erable champêtre (*Acer campestre*).

III.4 Préconisations de gestion

III.4.1 La pelouse du talus

La conservation des pelouses calcicoles est un des enjeux majeurs du site. L'installation des ligneux par dynamique naturelle est une menace sur le court terme qui nécessite une intervention rapide pour maintenir le milieu ouvert et le cortège encore caractéristique de ces pelouses calcicoles.

Cela se traduit :

- par un arrachage (dans la mesure du possible) ou d'une coupe des jeunes ligneux en cours de colonisation au sein de la pelouse. Cette campagne d'arrachage devra être suivie d'une veille régulière afin d'évaluer la reprise de la dynamique ligneuse et définir ainsi la nécessité d'une nouvelle intervention. Cette action est à mettre en œuvre le plus rapidement possible ;
- par une fauche tardive avec exportation de la matière organique tous les ans voire tous les deux ans en fonction du développement de la végétation, pour maintenir les espèces caractéristiques des pelouses.

III.4.2 Le layon forestier prairial

Un arrachage des pieds des ligneux pourrait également être mis en place sur le court terme, tant que les individus sont encore jeunes et l'arrachage facile. Sinon, une fauche très tardive (fin octobre voire mi-novembre) avec exportation de la matière organique pourra être réalisée. Le maintien d'un milieu ouvert est ici aussi primordial pour conserver la station d'Euphorbe verruqueuse et le cortège floristique associé.

IV- Le Bois Saint-Martin

IV.1 Présentation

Le site du « Bois Saint-Martin » (Figure 21) fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope depuis septembre 2006. Localisé dans le sud du département de la Seine-Saint-Denis sur la commune de Noisy-le-Grand, il s'étend sur 248 hectares. Il est séparé en deux parties par une voie ferrée et comprend un complexe d'habitats sur sols majoritairement acides avec essentiellement :

- des mares à végétations aquatiques et ceintures hélophytiques ;
- des gazons annuels des sols temporairement inondables ;
- des prairies humides maigres sur sol acide ;
- des prairies mésophiles de fauche ;
- des ourlets acidiphiles ;
- des boisements mésophiles acidiphiles et des boisements acidiphiles sous climat ligérien.

Pour ce qui concerne la flore, le classement de ce site en APPB est dû à la présence de la Lobélie brûlante (*Lobelia urens*), très rare et protégée en Île-de-France.

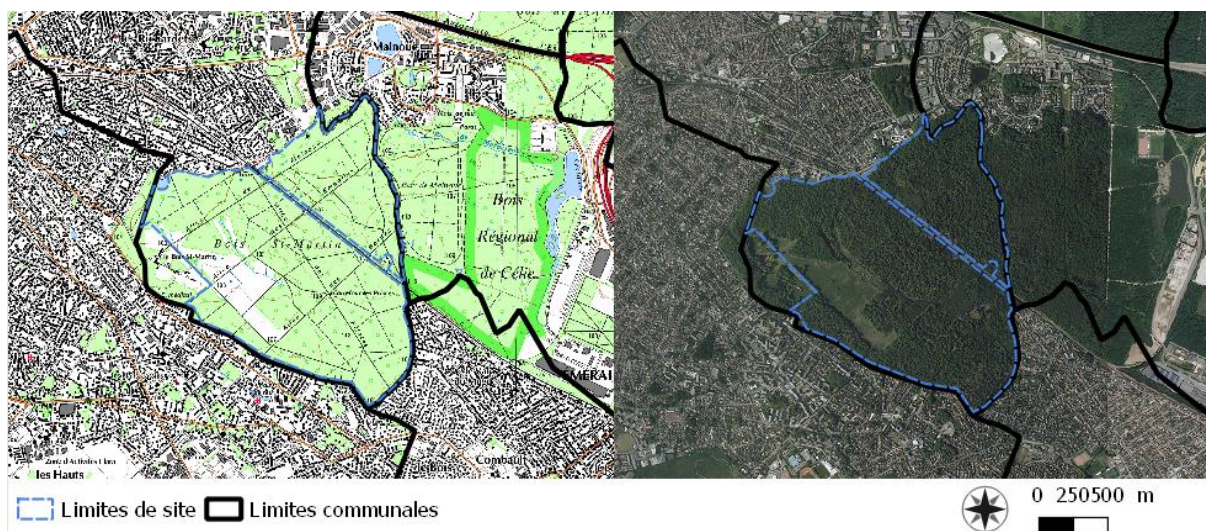


Figure 21 : localisation de l'APPB du « Bois Saint-Martin » - Source IGN

IV.2 Enjeux floristiques

A l'échelle du site, six espèces présentent un enjeu fort et sont listées dans le Tableau 2. Ce sont des espèces mésohygrophiles à hygrophiles, principalement liées aux sols acides, caractéristiques des végétations qui se développent au Bois Saint-Martin.

Tableau 2 : synthèse des espèces à fort enjeu sur le site de l'APPB du « Bois Saint-Martin »

Nom scientifique	Nom commun	Dernière donnée avant réactualisation	Observations 2016	Liste rouge régionale	Protection
<i>Cardamine impatiens</i> L., 1753	Cardamine impatiente	2011		LC	PR
<i>Carex elongata</i> L., 1753	Laïche allongée	2007	X	VU	PR
<i>Lobelia urens</i> L., 1753	Lobélie brûlante	2010	X	LC	PR
<i>Lysimachia minima</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Centenille minime	2007	X	VU	
<i>Myosurus minimus</i> L., 1753	Queue-de-souris naine	2011		EN	
<i>Scorzonera humilis</i> L., 1753	Scorsonère des prés	2012		VU	

Deux passages ont été effectués sur ce site, un premier au mois de juin 2016 et un second en août 2016. Ils ont permis de réactualiser la présence de la moitié des espèces à fort enjeu présentées dans le tableau précédent. L'absence des trois autres espèces connues au Bois Saint-Martin peut s'expliquer par :

- des coupes récentes au niveau du boisement hébergeant la population de Cardamine impatiente, qui est de plus une espèce bisannuelle ;
- un passage trop tardif pour la Queue-de-souris et la Scorsonère des prés qui sont des espèces vernaies.

Un nouveau passage en avril-mai permettrait de vérifier la présence actuelle de ces trois espèces.

Signalons également l'observation d'une population non négligeable de Peucedan de France (*Peucedanum gallicum*), très rare en Seine-Saint-Denis et rare en Île-de-France. Deux données existent dans le département dionysien : l'une à Bondy datant de 1879, l'autre au sein du site à Noisy-le-Grand datant de 2011. L'espèce a été observée au sein de prairies humides maigres acides (*Juncion acutiflori*) dont elle est caractéristique, à proximité des prairies mésophiles, localisées au sud-ouest du site.

Une autre observation intéressante est celle de l'Orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata*), rare en Seine-Saint-Denis et signalé de deux communes dionysiennes : Coubron (1996) et Clichy-sous-Bois (2009). Non connue de l'APPB du « Bois Saint-Martin », cette orchidée est une nouvelle mention pour la commune de Noisy-le-Grand et pour le site.

La Figure 22 présente la localisation des espèces à enjeu contactées en 2016.



Figure 22 : localisation des espèces patrimoniales au sein de l'APPB du « Bois Saint-Martin » observées en 2016

IV.3 Présentation des secteurs à enjeux et menaces

IV.3.1 La mare à *Carex elongata* (Figure 23)

Localisée au nord-est du site, la végétation de cette mare intra-forestière relève des magnocariçaias sur substrat paratourbeux (*Magnocaricion elatae*) avec un peuplement très recouvrant de laïches (*Carex vesicaria* et *Carex elongata* - Figure 24) formant localement des touradons. A ce peuplement est associée une strate inférieure disséminée avec notamment le Gaillet des marais (*Galium palustre*), le Lycopode d'Europe (*Lycopus europaeus*), la Petite Douve (*Ranunculus flammula*) et la Scutellaire casquée (*Scutellaria galericulata*).

Sur les marges de cette mare se développe une communauté à Petite Lentille d'eau (*Lemna minor*) et à *Riccia fluitans* (Figure 25). Cette mare est en cours de fermeture avec l'avancée de saules (*Salix* sp), annonçant l'installation d'une saulaie marécageuse (*Salicion cinereae*). Cette dynamique mérite d'être contenue pour éviter la fermeture de la mare sur le moyen terme.



Figure 23 : *Carex elongata*



Figure 24 : mare hébergeant *Carex elongata* avec la communauté à *Lemna minor* et *Riccia fluitans* en marge



Figure 25 : détail de la communauté à *Lemna minor* et *Riccia fluitans*

Les autres mares de l'APPB n'ont pas toutes été prospectées mais certaines peuvent potentiellement présenter des enjeux pour le site également.

IV.3.2 Les prairies humides maigres acidiphiles

Ces prairies sont à rattacher au *Juncion acutiflori* (6410) et s'observent au sud du site, le plus souvent en contexte de layon forestier et en lisière de boisements. Certains secteurs présentent d'ailleurs des zones écorchées avec des gazons annuels dans lesquels il n'est pas exclu de retrouver la Centenille naine. Ces prairies abritent sur le site plusieurs espèces patrimoniales caractéristiques de ces végétations, à l'échelle départementale et régionale comme le Peucedan de France (*Peucedanum gallicum*), l'Orchis maculé (*Dactylorhiza maculata*), la Scorsonère des prés (*Scorzonera humilis*) et la Lobélie brûlante (*Lobelia urens*) (Figure 26), retrouvée en 2016 dans les secteurs où elle était signalée en 2010 (Figure 27).



Figure 26 : *Lobelia urens*



Figure 27 : prairie à Lobélie brûlante sur le site

Cette prairie est en cours d'embuissonnement avec de jeunes pieds de Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), d'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), de Chêne pédonculé (*Quercus robur*) ... Une intervention est à prévoir rapidement pour éviter la fermeture du milieu.

Bien qu'elles n'hébergent pas d'espèces patrimoniales caractéristiques connues à l'heure actuelle sur le site, les prairies au sud-ouest du Bois Saint-Martin, relevant de l'*Arrhenatherion elatioris* (6510), forment un réseau intéressant et participent à la mosaïque d'habitats de l'APPB. Ces milieux sont très probablement bénéfiques à de nombreuses espèces animales.

De la même façon, les chênaies pédonculées à Peucedan de France (*Peucedano gallici - Quercetum roboris*), présentes notamment au nord-ouest et au sud du site, participent à l'originalité du Bois Saint-Martin puisque cette végétation est en limite nord de son aire de répartition en Île-de-France.

IV.3.3 Les layons forestiers à gazons annuels

Les végétations des gazons annuels des sols temporairement inondables se développent régulièrement au sein d'ornières, de chemins forestiers sur substrat découvert et des dépressions inondables des prairies. Ces végétations relèvent du *Radiolion linoidis* (3130-5) et sont sensibles à la fermeture du milieu. Parmi les espèces caractéristiques de ce groupement, deux sont présentes au Bois Saint-Martin : la Queue-de-souris naine (*Myosurus minimus*), signalée au sud-ouest du site au sein des prairies mésophiles de fauche et la Centenille naine (*Lysimachia minima*) (Figure 28), notée au sud-est du site. La première n'y a pas été retrouvée, faute d'un passage trop tardif. De plus, la pluviométrie particulièrement importante du printemps 2016, conduisant à des dépressions inondées, a potentiellement empêché l'espèce de se développer. Néanmoins, plusieurs dépressions favorables à cette dernière ont été observées dans le secteur de sa dernière mention (Figure 29). La seconde espèce n'a pas été retrouvée dans la zone de sa dernière



Figure 28 : *Lysimachia minima*

observation, le milieu s'étant refermé. Elle a néanmoins été observée dans un layon au nord du site (Figure 30).



Figure 29 : gouille de sanglier favorable au développement de *Myosurus minimus* dans le secteur de sa dernière observation



Figure 30 : layon en cours de fermeture dans lequel ont été observés plusieurs pieds de *Lysimachia minima*

IV.4 Préconisations de gestion

IV.4.1 La mare à *Carex elongata*

Il s'agit de veiller à ce que les ligneux ne colonisent pas la mare pour éviter sa fermeture et la disparition du cortège en place. Dans le cas où cela arriverait, une coupe des saules (*Salix sp*) devrait être entreprise en prenant garde au substrat qui repose sur une nappe mobile et dans laquelle on s'enlise très facilement. Un suivi des travaux sera à mettre en place pour surveiller la colonisation ligneuse.

IV.4.2 Les layons forestiers à gazons annuels

Il est difficile de proposer des mesures de gestion pour les layons abritant les gazons annuels : leur développement est étroitement lié à l'existence d'un substrat nu et à la présence d'eau une partie de l'année dans le sol. Ces végétations sont notamment maintenues sur le site grâce à l'activité des sangliers. Si ces zones ne se maintenaient plus naturellement, un étrépage avec exportation de la matière organique peut être réalisé pour recréer des zones à substrat découvert. Les layons ne doivent en aucun cas être remblayés.

IV.4.3 Les prairies humides maigres acidiphiles

La gestion de ces milieux passe par une fauche tardive (fin septembre) avec exportation et de manière centrifuge pour permettre à la micro-faune de trouver un abri lors de l'intervention. Il est en effet primordial que ces prairies ne soient pas amendées pour éviter leur eutrophisation qui conduirait à la disparition du cortège floristique caractéristique de ces milieux. Pour la prairie abritant la station de Lobélie brûlante observée en 2016, une intervention rapide pour arracher les jeunes ligneux est à prévoir pour éviter la fermeture du milieu voire le déclin de cette espèce patrimoniale. Un suivi devra être mis en place pour surveiller la reprise des ligneux.

Conclusion

Toutes les espèces pour lesquelles les sites étudiés ont été originellement désignés en APPB ont été à nouveau observées en 2016. Bien que toutes les espèces signalées au sein de ces quatre APPB n'aient pas toutes fait l'objet de nouvelles observations cette année, force est de constater que ces sites présentent un intérêt fort pour la flore et les habitats en place.

Une attention particulière doit être portée à ces sites et particulièrement aux habitats hébergeant les espèces patrimoniales observées en 2016. Il est ainsi préconisé d'intervenir rapidement sur plusieurs secteurs de sites pour maintenir les cortèges d'espèces caractéristiques de certains milieux et pour assurer leur bon état de conservation. Ces sites abritent également des végétations d'intérêt régional et/ou communautaire dont la préservation est primordiale.



Pour en savoir plus :

<http://www.cbnbp.mnhn.fr>

Le Conservatoire botanique national du Bassin parisien est un service scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle.

Ses missions

- La **connaissance** de l'état et de l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels.
- L'identification et la **conservation** des éléments rares et menacés de la flore et de la végétation *in situ* et *ex situ* ;
- La fourniture aux pouvoirs publics (État, Collectivités territoriales, Établissements publics...), aux gestionnaires et aux partenaires d'un **concours technique et scientifique** pouvant prendre la forme de missions d'expertise ;
- L'**information** et l'**éducation** du public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale.

Sa labellisation

- un agrément national conféré par le ministère en charge de l'environnement (JO du 07/07/1998, JO du 26/12/2003, JO du 17/05/2010) ;

Le Conservatoire intervient sur un périmètre constitué de quatre régions (Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Île-de-France), correspondant au cœur du Bassin parisien.



Le Conservatoire botanique national du Bassin parisien est membre de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux.

Contacts

Conservatoire botanique national du Bassin parisien

Muséum national d'Histoire naturelle

Directeur : Frédéric Hendoux

Directeur scientifique adjoint : Sébastien Filoche

61, rue Buffon - CP53

75005 PARIS

Tél. : 01 40 79 35 54 - Fax : 01 40 79 35 53

E-mail : cbnbp@mnhn.fr

Délégation Bourgogne

Responsable : Olivier Bardet

Maison du Parc Naturel Régional du Morvan
58230 SAINT-BRISSON

Tél. : 03 86 78 79 60 - Fax : 03 86 78 79 61

E-mail : obardet@mnhn.fr

Délégation Centre

Responsable : Jordane Cordier

DREAL Centre - BP6407

5, avenue Buffon - 45064 ORLEANS Cedex 2

Tél. : 02 36 17 41 31 - Fax : 02 36 17 41 30

E-mail : jcordier@mnhn.fr

Délégation Champagne-Ardenne

Responsable : Frédéric Hendoux

30, Chaussée du Port - CS 50423

51035 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

Tél. : 03 26 65 28 24

E-mail : hendoux@mnhn.fr

Délégation Île-de-France

Responsable : Jeanne Vallet

61, rue Buffon - 75005 PARIS

Tél. : 01 40 79 56 47 - Fax : 01 40 79 35 53

E-mail : jvallet@mnhn.fr